

Les modalités de réinscription administrative pour un bon démarrage en 2ème année



1- Je rempli ma fiche secrétariat

- Toutes les informations figurant sur cette fiche doivent être à jour.

2- Je fais la même chose pour ma fiche infirmerie

3- Je bénéficie de bourses du CROUS

- Le renouvellement est annuel. Je dois impérativement et avant le 30 avril 2016 avoir fait le nécessaire sur le site www.crous-toulouse.fr

4- Je me préoccupe de ma couverture sociale (Sécurité Sociale)

- Comme pour les bourses, la couverture sociale est à renouveler chaque année et je devrai attester de sa mise à jour au moment de ma réinscription au lycée des Arènes.

Voir la fiche sécurité sociale dans le dossier d'inscription

5- Je dois fournir une attestation de couverture en responsabilité civile (assurance scolaire pour l'année 2017/2018).

6- Je télécharge les pièces à fournir au moment de ma réinscription

- Un dossier dématérialisé détaille toute la démarche et les pièces à fournir. Toutes ces pièces seront exigées le mardi 5 septembre pour finaliser ta réinscription.

7- Ce que je dois savoir à propos de la certification et de la fiche de suivi de stage

- Le BTS est défini avec une période pédagogique en entreprise faisant intégralement partie du parcours et de l'évaluation finale de l'examen. Ainsi, je me dois de fournir, au moment de ma réinscription, des documents liés à cette période.

Ces documents : [certification et fiche de suivi de stage](#) sont téléchargeables sur l'ENT du lycée. Ils devront être renseignés et signés par ton tuteur de stage. (Attention, les conventions de stage ne sont en rien des attestations !!). Ils devront être fournis impérativement au moment de la réinscription et sont indispensables pour la validation du passage en 2ème année de BTS.

- Pour les étudiants en DSAA, cette attestation est fournie par les entreprises (pas de formulaire à télécharger). Cette attestation sera fournie dans les meilleurs délais au professeur coordinateur, au moment qui sera convenu avec lui.

N.B : Le Conseil Régional fait bénéficier aux étudiants du dispositif "**Carte Jeune**". Cette carte donne droit à divers avantages qui sont détaillés sur son site. Elle vous servira également de **carte étudiant(e)** et vous sera demandée pour accéder, au quotidien, à notre établissement. Elle donc obligatoire et vous devez en faire la demande sur le site internet du conseil régional : <http://www.laregion.fr/Demander-votre-Carte-Jeune-Region-35190>